

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Le 13 novembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 novembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 26

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LANGLAIS Hélène (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : SIMON Emmanuel

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : CHERRÉ Christelle.

**DCM N° 2023 – 083 : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA
SALLE DES SPORTS DE DAUMERAY – ETUDE DE STRUCTURE**

Monsieur le Maire résume la présentation relative à l'installation de panneaux photovoltaïques qui vient d'être effectuée par un conseiller en énergies appartenant au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire.

Il propose de faire réaliser par un cabinet spécialisé l'étude permettant de déterminer si la structure de la toiture de la salle des sports de DAUMERAY serait suffisante pour supporter le poids supplémentaire des panneaux photovoltaïques.

Il rappelle que le SIEMML peut financer 40% du montant de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition et sollicite le financement du SIEMML.

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au Président du SIEMML.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20231113-DCM2023-083-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023